

Guide utilisateur

Rafael



CREER ET GERER

son offre en apprentissage

Collection **TUTO**















Sommaire

1.	Préambule : Cap Métiers & l'apprentissage	3
2.	Prérequis : les vérifications côté OFA avant la saisie	9
3.	Connexion aux services	10
4.	Ajouter une action ou une session de formation	11
5 .	Bonnes pratiques de saisie : formulaire action	16
6.	Bonnes pratiques de saisie : formulaire session	17
7.	Anomalie identifiée : que faire, qui contacter ?	25

JOURNAL DES MODIFICATIONS

Guide_offre_apprentissage_V6 - 26/09/2022 :

- Refonte et mise à jour globale de la version V5 du guide apprentissage

Guide_offre_apprentissage_V7 - 07/11/2022

- Modification d'intitulés de champs
- Intégration de la certification au niveau des sessions de formation

Guide_offre_apprentissage_V8 - 27/06/2023

- Refonte et mise à jour globale de la version V7 du guide apprentissage



1. Préambule : Cap Métiers & l'apprentissage

1. Cadre de la collecte

La réforme

La réforme de l'apprentissage s'inscrit dans <u>la loi « Pénicaud » du 5 septembre 2018</u> pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette loi a pour ambition de libéraliser l'alternance et de développer massivement l'apprentissage en France.

Une mission de service public

Dans le cadre de leur mission de service public de l'orientation et de la formation professionnelle, les Carif-Oref¹, dont Cap Métiers, ont été désignés collecteur de l'offre de formation en apprentissage au niveau de chaque région par <u>le décret n° 2021-792 du 22 juin 2021</u>. A ce titre, Cap Métiers est l'interlocuteur pour l'ensemble des Organismes de Formations en Apprentissage de Nouvelle-Aquitaine.

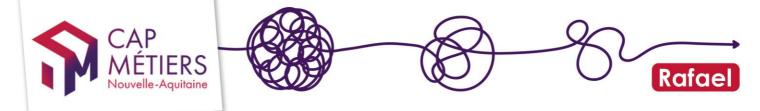
Les enjeux de la collecte

Pour Cap Métiers, l'enjeu est de collecter l'exhaustivité de l'offre de formation en apprentissage au niveau de la Nouvelle-Aquitaine. Cette collecte implique, selon les différentes étapes, de nombreux acteurs de l'orientation et de la formation professionnelle ainsi que divers services ministériels.

L'alimentation des plateformes Affelnet (formations pré-bac) et Parcoursup (formations post-bac) constitue l'enjeu majeur de cette collecte de l'offre de formation en apprentissage. Le défi étant de favoriser et faciliter les entrées en formation en apprentissage, ceci tous niveaux confondus.

Guide Apprentissage • MAJ 19/06/2023

¹ Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation-Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation



2. Parcoursup & Affelnet : repères clés

Circuit d'intégration de l'offre de formation en apprentissage

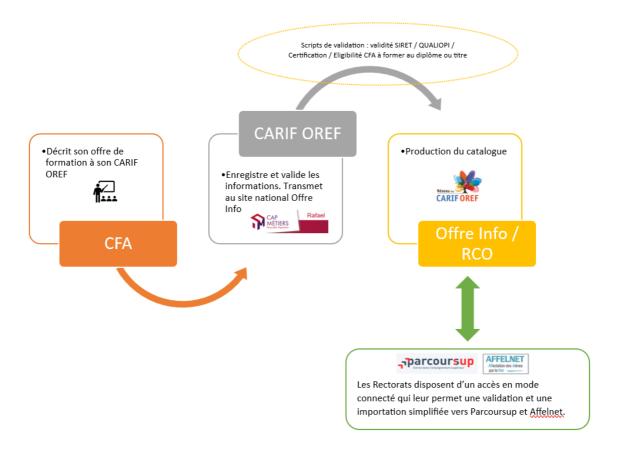
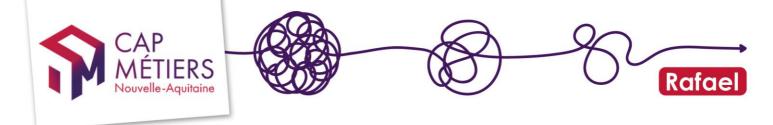


Schéma mis à jour le 19/06/2023



Calendrier des campagnes Affelnet et Parcoursup vœux apprentissage

Le calendrier ci-dessous indique les campagnes Affelnet et Parcoursup pour les vœux en apprentissage, ainsi que la période idéale de saisie de l'offre de formation en apprentissage pour une intégration optimale des formations dans les plateformes, ceci en prenant en compte les délais de traitement administratif par les instructeurs des rectorats.

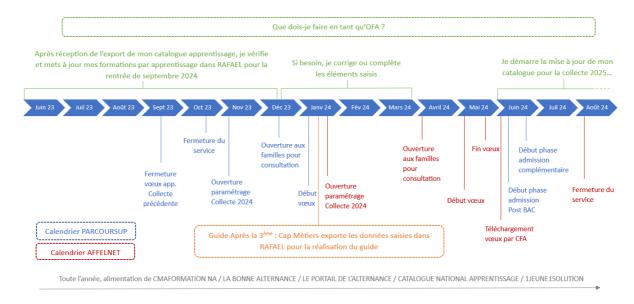
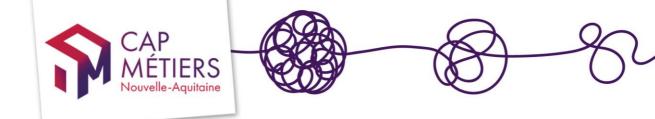


Schéma mis à jour le 19/06/2023

Rappel règles d'intégration:

- **Affelnet**: à partir de **fin avril**, toutes les modifications et ajouts de formation dans Rafael <u>ne seront plus répercutées dans Affelnet</u>. Période d'intégration stricte.
- Parcoursup: jusqu'à mi-septembre, toutes les modifications et ajouts de formation dans Rafael sont répercutées dans Parcoursup. Période d'intégration large.
- **Guide pratique après la 3**ème : mi-janvier, Cap Métiers récupère les formations accessibles après la 3ème saisies dans RAFAEL pour réaliser le <u>Guide pratique</u> après la 3ème.



3. Critères d'éligibilité de l'offre de formation en apprentissage

<u>Affelnet</u>: formations accessibles aux élèves de 3^{ème} <u>si l'apprentissage commence</u> <u>dès la 1^{ère} année de la formation</u>.

Dans ce périmètre² : CAP en 2 ans, BAC PRO en 3 ans, BP en 2 ans (y compris les diplômes de l'enseignement agricole)

Ex: Je propose un CAP en 2 ans

- → L'apprentissage porte sur la 1ère et la 2ème année = formation acceptée sur Affelnet post 3ème
- → L'apprentissage porte sur l'a 2ème année uniquement = formation hors périmètre sur Affelnet post 3ème

<u>Parcoursup</u>: formations accessibles après le baccalauréat <u>si l'apprentissage</u> commence dès la 1ère année de la formation

Dans ce périmètre³ : l'ensemble des formations du <u>premier cycle de l'enseignement supérieur</u> en apprentissage :

• <u>Un titre ou un diplôme délivré au nom de l'état sous réserve du régime d'autorisation d'ouverture par l'état</u>

Ex: Je propose un BUT en 3 ans

- → L'apprentissage porte sur la 1ère, la 2ème et la 3ème année = formation acceptée sur Parcoursup
- → L'apprentissage porte sur la 2ème et la 3ème année = formation hors périmètre sur Parcoursup
- Un titre ou un diplôme enregistré au RNCP par un certificateur privé

Ex : Je propose un titre professionnel ou un titre inscrit sur demande au RNCP de niveau 5 (=niveau BTS) en 2 ans

- → L'apprentissage porte sur la 1ère et la 2ème année = formation acceptée sur Parcoursup
- → L'apprentissage porte sur la 2ème année = formation rejetée sur Parcoursup

<u>Règle générale Affelnet/Parcoursup</u>: Pour qu'une formation remonte dans les plateformes Affelnet et Parcoursup il faut que **la durée du diplôme soit EGALE au nombre d'années préparées en apprentissage ET que l'apprentissage commence dès la 1ère année de formation.**

Ex : CAP proposé en 2 ans ET apprentissage sur la 1ère année et la 2ème année = AFFELNET OK

EX: LICENCE PRO proposée en 3 ans ET apprentissage sur la 1ère, la 2ème et la 3ème année = PARCOURSUP OK

Guide Apprentissage • MAJ 19/06/2023

Rafae

² Certaines formations spécifiques peuvent être éligibles à Affelnet selon les services académiques

https://services.dgesip.fr/fichiers/FICHE_Offre_de_formation_en_Apprentissage_2022_DEF.pdf

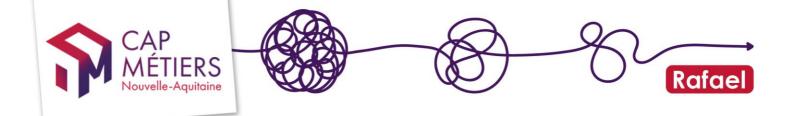


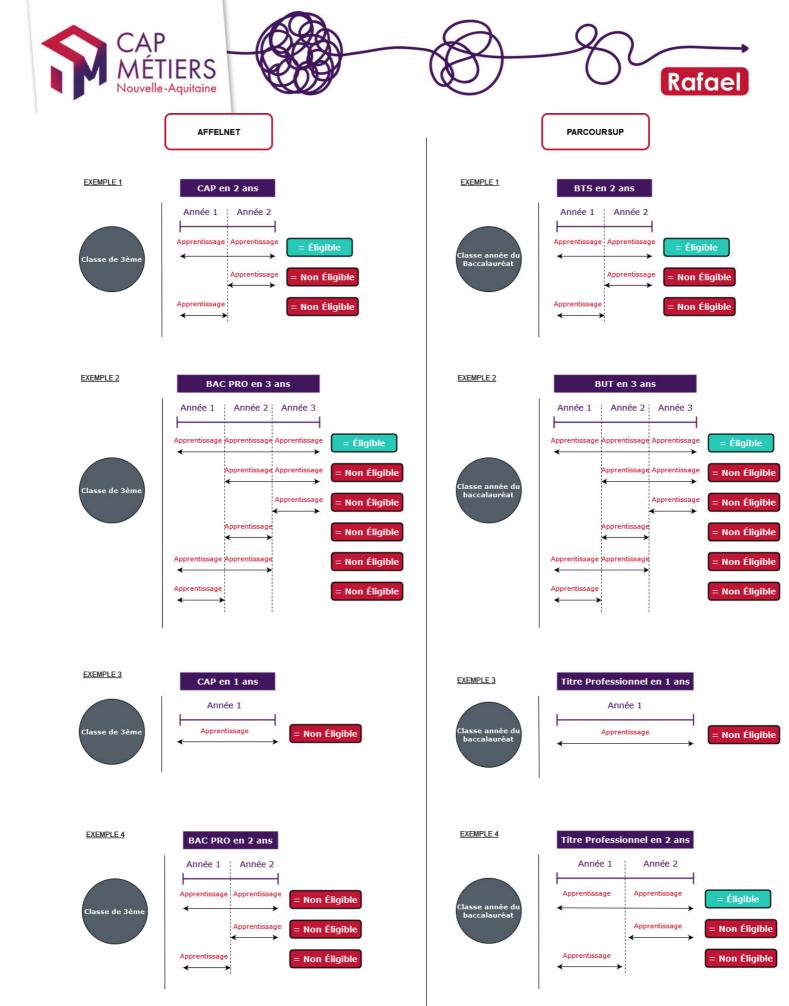
Schéma récapitulatif éligibilité plateformes Affelnet/Parcoursup

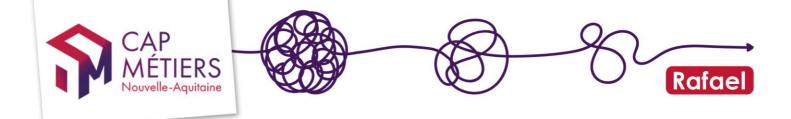
Pour chacune des plateformes :

- le schéma reprend les exemples de formations les plus fréquemment rencontrées et pouvant être éligibles (**Exemple 1** et **Exemple 2**)
- le schéma reprend les exemples de formations particulières (**Exemple 3** et **Exemple 4**).

Ce schéma n'a pas vocation à représenter l'exhaustivité des formations éligibles.

Schéma mis à jour le 26/09/2022





4. Délais d'intégration de l'offre de formation en apprentissage

La formation est visible sur le catalogue national Apprentissage à J+2 l'enregistrement de l'offre de formation dans Rafael. Toute modification de l'offre est également actualisée à J+2.

2. Prérequis : les vérifications côté OFA avant la saisie

Rappel: depuis le 1 janvier 2022 il n'y a plus aucune différence entre un CFA historique et un OFA. Selon la réglementation, tout CFA est désormais un OFA, c'est-à-dire une Organisme de Formation proposant des actions de formation par Apprentissage.

Chaque OFA doit avoir **un numéro de déclaration d'activité de formation** (NDA) et mentionner dans l'objet de ses statuts l'activité de formation en apprentissage. Ces documents sont à transmettre à la DREETS⁴ de Nouvelle-Aquitaine.

Deux types d'OFA : Organisme responsable VS Organisme formateur

<u>Organisme de formation responsable</u> : c'est l'organisme qui signe les contrats d'apprentissage.

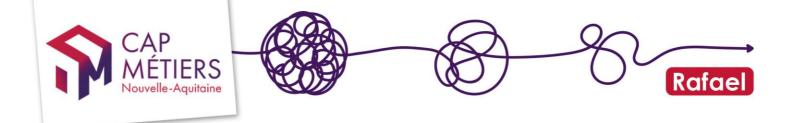
Il doit être habilité à porter l'apprentissage c'est-à-dire qu'il détient obligatoirement le certificat Qualiopi pour <u>les actions de formations en apprentissage</u>. Il apparaît comme tel dans la <u>Liste Publique des Organismes de Formation</u> à retrouver sur le site national data, qouv, fr :



<u>Organisme de formation formateur</u>: c'est l'organisme qui dispense la formation et donne les cours. Actuellement, il n'a pas l'obligation de détenir la certification Qualiopi.

Rappel 1: Le SIRET de l'organisme responsable ET le SIRET de l'organisme formateur doivent être **actifs**. Information pouvant être vérifiée dans <u>le répertoire SIRENE</u> de l'Insee.

⁴ Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités



<u>Rappel 2</u>: Tout organisme de formation souhaitant dispenser de la formation en apprentissage doit obtenir **un code UAI** auprès des services académiques et demander une immatriculation.

2. La certification QUALIOPI

Les OFA sont soumis depuis le 1 janvier 2022 à l'obligation de certification qualité pour les actions de formation dispensée par apprentissage. Cette exigence concerne les OF responsables non les OF formateurs comme mentionné ci-dessus. Le certificat est obtenu après l'audit du certificateur/instance de labellisation. Le certificateur déclare à la suite de l'audit que l'OF est bien certifié Qualiopi pour les actions de formation en apprentissage auprès du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

<u>Attention</u>: Un OF certifié Qualiopi pour les actions de formation en apprentissage doit quand même adresser à la **DREETS une copie de ses statuts modifiés** mentionnant l'activité de formation en apprentissage ou sa déclaration d'activité dans le cas d'un nouveau OFA.

3. L'habilitation sur une certification enregistrée au RNCP/RS

En tant qu'OFA préparant une certification inscrite sur demande au RNCP par un certificateur privé, vous devez vous assurer que votre **SIRET apparaisse dans la liste des organismes partenaires** déclarés par le certificateur auprès de <u>France</u> Compétences. Cette liste figure en bas de chaque fiche RNCP/RS:

▼ POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques:

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Liste complète des organismes préparant à la certification

Rappel: en tant qu'OFA préparant à une certification inscrite de droit au RNCP, c'est à dire à un titre ou diplôme délivré au nom d'un ministère d'Etat, vous n'êtes pas concernés par cette vérification. Néanmoins, vous devez bien vous assurer d'avoir eu l'accréditation auprès du ministère en question.

Ex : Je propose un TP Négociateur technico-commercial, je m'assure d'avoir reçu l'habilitation par le Ministère du Travail.

3. Connexion aux services

Afin de saisir ou modifier votre offre de formation en apprentissage dans la base de données du Carif-Oref Nouvelle-Aquitaine, vous devez avoir un compte qui vous donne accès aux services de Cap Métiers.









- Si vous avez déjà un compte, <u>connectez-vous</u>
- Si vous n'avez pas de compte, il vous faut <u>créer un compte</u>

A noter

La création de compte se fait en 2 temps :

- Création du compte de votre structure (si ce dernier n'a pas déjà été créé).
- Création de votre compte utilisateur. Ce dernier sera rattaché au compte structure.

Si vous rencontrez un problème sur la création de votre compte, n'hésitez pas à nous contacter sur apprentissage@cap-metiers.pro

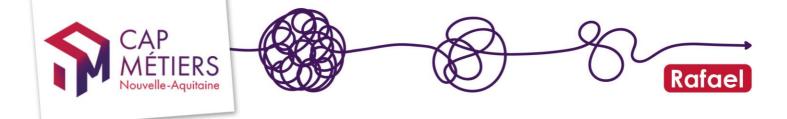
Ce guide d'aide à la saisie de votre offre de formation en apprentissage vous est proposé en complément du <u>guide de référencement de votre offre de formation</u>. N'hésitez pas à le consulter pour des explications plus détaillées sur le référencement.

4. Ajouter une action ou une session de formation

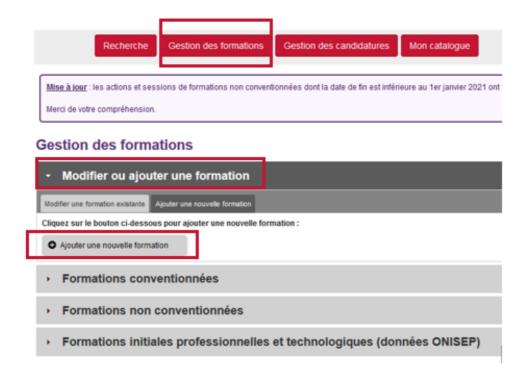
1. Accès au formulaire de saisie

Une fois votre compte créé, <u>connectez-vous</u> Sélectionnez l'accès sur le bloc RAFAFI





Allez dans « Gestion des formations », cliquez sur « Modifier ou ajouter une action de formation », puis sur « Ajouter une nouvelle formation » :



Vous accédez au formulaire de saisie.

Le formulaire de saisie est en 2 étapes :

formation).

- Formulaire action: saisie des informations globales de la formation
- Formulaire session: création des sessions de formations rattachées à la formation
 Une formation peut avoir plusieurs sessions (voies d'accès, dates et lieux de

Pour remplir le <u>formulaire action</u> reportez-vous au point 5 de ce guide.

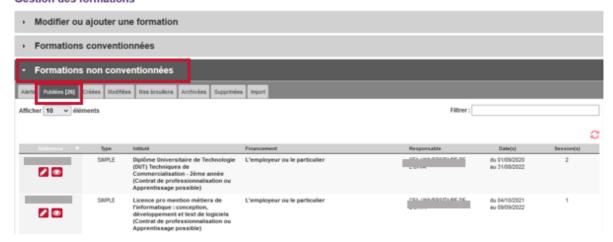
Attention

Avant de créer une formation vérifiez qu'elle ne soit pas déjà publiée dans votre catalogue afin d'éviter les doublons.

Depuis la rubrique « **Formations non conventionnées** » cliquez sur l'onglet « **Publiées** » pour visualiser toutes vos actions déjà disponibles sur Rafael (possibilité de filtrer avec des mots du titre de l'action).



Gestion des formations



Pour modifier une formation, il vous suffit de cliquer sur le crayon pour accéder au formulaire.



Une fois sur le formulaire de votre formation, vous pouvez modifier les informations que vous souhaitez.

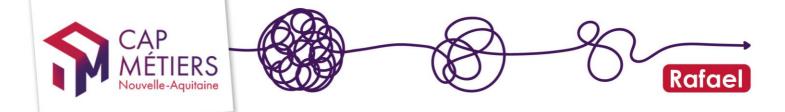
2. Modifier ou ajouter une session

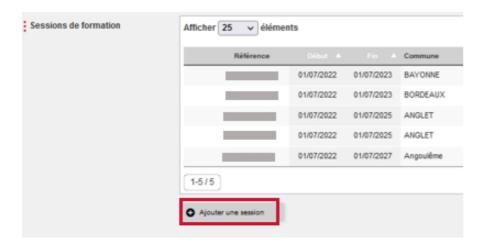
-Pour modifier une session, allez au bas du formulaire au niveau des sessions de formation et cliquez sur la référence session à modifier.



<u>Attention</u>: les voies d'accès des sessions déjà créées ne sont pas modifiables en raison de notre interconnexion avec Pôle Emploi et Parcoursup.

-Pour ajouter une session, allez au bas du formulaire au niveau des sessions de formation et cliquez sur « **Ajouter une session** ».





Remplissez le formulaire qui s'affiche, <u>les champs obligatoires sont indiqués par les points rouges</u>.

Pour vous faire gagner du temps, vous pouvez **dupliquer** une session existante en cliquant sur le bouton dupliquer ici :



Le formulaire prérempli apparaitra il vous suffit de mettre à jour les données que vous souhaitez, puis de valider les modifications.

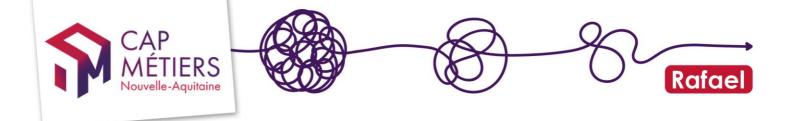
Pour compléter le formulaire de session reportez-vous au point 6 de ce guide.

3. Publier la formation

Une fois la saisie de vos sessions terminées, allez au bas du formulaire et cliquez une première fois sur « **Valider** ».



S'il manque des informations obligatoires non renseignées, le formulaire vous proposera de les compléter afin de pouvoir publier votre formation.



S'il ne manque aucune information obligatoire, il vous est proposé de relire votre saisie.

Vous pouvez y apporter des corrections en cliquant sur « **Modifier l'action** » en bas du formulaire ou bien choisir de « **Confirmer la validation** ».



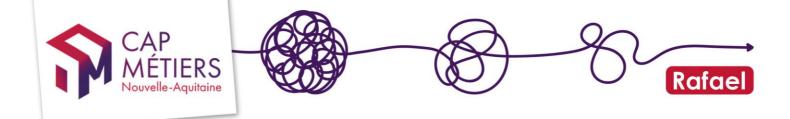
Important

Une fois la validation confirmée, il est possible que les gestionnaires de l'offre de formation effectuent quelques contrôles qualité sur la déclaration de votre offre avant de la valider définitivement.

Au besoin, ils vous recontacteront pour obtenir un complément d'information. Ce n'est qu'après leur validation que votre formation alimentera les différents outils partenaires, dont Parcoursup et Affelnet, et sera visible par tous les professionnels sur le moteur de recherche pro et par le grand public sur <u>CMaFormation</u>.

Une fois publiée votre formation sera visible et modifiable via la catégorie « Formations non conventionnées » dans l'onglet « Publiées ».





5. Bonnes pratiques de saisie : formulaire action

En complétant le formulaire, n'hésitez pas à mentionner les spécificités de votre formation pour que l'utilisateur ait une information la plus complète possible.

1. L'organisme responsable

Attention

Au niveau du formulaire il y a 2 types d'organismes de formation :

- L'organisme responsable dans la partie action. C'est celui qui signe le contrat.
- L'organisme formateur dans la partie session. C'est celui qui donne les cours.



Il est très important de correctement renseigner l'organisme responsable, c'est-à-dire l'organisme qui signe les contrats en apprentissage. C'est à cet organisme de saisir l'offre de formation en apprentissage dans son catalogue de formation.

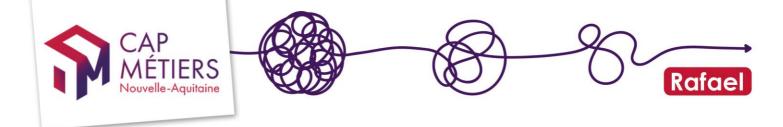
<u>Exemple</u>: mon organisme est une UFA d'un CFA, je ne suis pas l'organisme responsable mais l'organisme formateur. Dans ce cas, c'est à l'organisme responsable, c'est-à-dire le CFA, de saisir mon offre de formation en apprentissage. Il se positionnera en organisme responsable sur ce champ et me positionnera en organisme formateur dans le champ dédié au niveau de la session.

Rappel : cette donnée est affichée dans les plateformes Parcoursup/Affelnet. Elle permet la bonne remontée de la formation sur ces plateformes.

2. L'intitulé de formation

Indiquez un intitulé de formation clair et compréhensible pour l'utilisateur (professionnel de l'orientation / particulier).





3. La certification préparée

Il est très important de correctement renseigner la certification à laquelle prépare la formation. Elle doit être accessible à l'apprentissage et référencée dans le référentiel <u>Certifinfo</u>. Lorsque vous saisissez la certification, assurez-vous qu'il s'agit bien du bon code <u>Certifinfo</u> renseigné. Il peut y avoir plusieurs codes certifinfo si le diplôme a plusieurs options. Si votre formation prépare à plusieurs certifications, vous pouvez les indiquer dans ce champ.



Comment retrouver son code Certifinfo?

https://reseau.intercariforef.org/formations/recherche-certifications.html

Rappel : cette donnée est affichée dans les plateformes Parcoursup/Affelnet. Elle permet la bonne remontée de la formation sur ces plateformes.

4. Le lien web

Vous pouvez indiquer un lien web qui pointe directement sur votre site web ou mieux, sur le descriptif de votre formation. Il sera accessible via nos moteurs de recherche (pro et grand public).

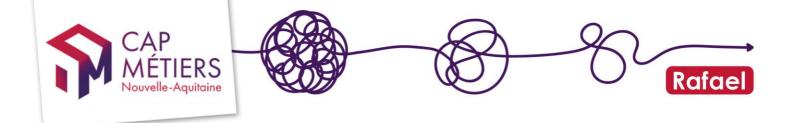


6. Bonnes pratiques de saisie : formulaire session

1. L'organisme formateur

L'organisme formateur que vous déclarez est <u>une donnée très importante car elle</u> permet la bonne remontée des formations dans Parcoursup/Affelnet.

En effet, c'est cet organisme qui apparaitra sur ces plateformes comme dispensateur de la formation. C'est donc sur cet organisme que pointeront les vœux des candidats.



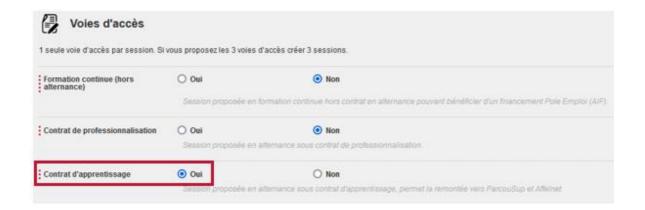
Vous avez accès à tous les organismes. Vous pouvez rechercher l'organisme formateur par : SIREN, SIRET, Raison sociale ou Sigle. Une fois l'organisme formateur sélectionné, son SIRET s'affiche et vous permet ainsi de vérifier que vous avez sélectionné le bon organisme formateur.



2. Voies d'accès

Rappel: un seul choix de voie d'accès est possible par session créée.

Afin de remonter dans Parcoursup/Affelnet ainsi que sur autres les moteurs de recherche référençant l'offre en apprentissage, la mention « **contrat en apprentissage** » doit être cochée à « Oui » et les autres mentions à « Non ».

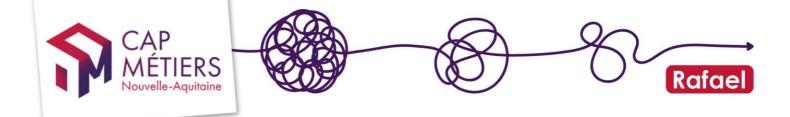


3. La durée du diplôme de la formation et répartition des années

Lorsque j'indique une session en contrat d'apprentissage, le champ « **durée de diplôme** » apparaît. <u>C'est une donnée très importante car elle permet la bonne remontée de la formation dans Parcoursup/Affelnet</u>.

Je coche le nombre d'années réglementaires pour obtenir le diplôme.

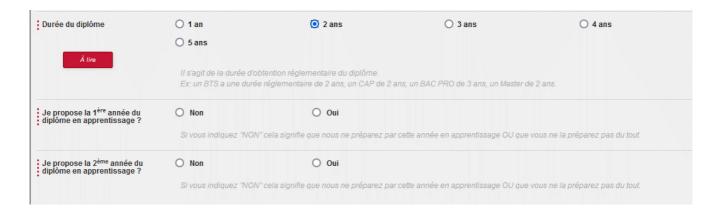




Lorsque je coche une durée, des champs pour chaque année apparaissent. <u>C'est une donnée très importante car elle permet la bonne remontée de la formation dans Parcoursup/Affelnet (selon les règles de calcul des périmètres Affelnet et <u>Parcoursup</u>).</u>

J'indique pour chaque année si elle est accessible en apprentissage ou non.

<u>Attention</u>: au moins une année doit être déclarée en apprentissage, un message d'erreur apparaîtra si ce n'est pas le cas.



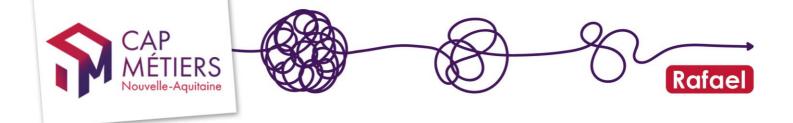
<u>Exemple</u>: je propose un CAP en 2 ans avec la 1ère année en voie scolaire et la 2ème année en apprentissage

Durée du diplôme : 2 ans coché

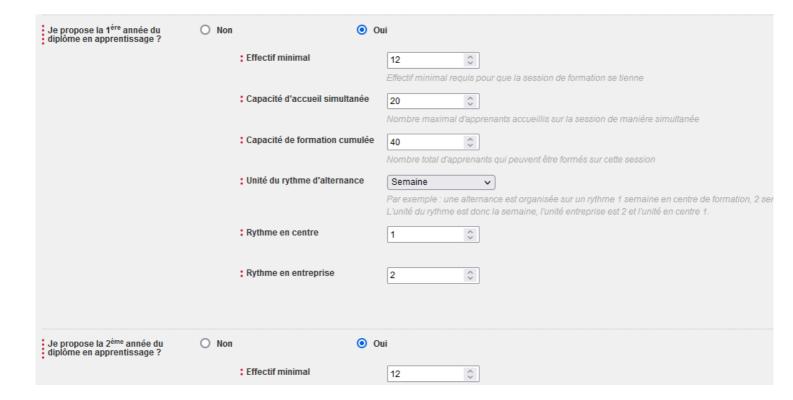
lère année : non coché
2ème année : oui coché



<u>RAPPEL</u>: pour qu'une formation remonte dans les plateformes Affelnet/Parcoursup, il faut que la durée de formation totale soit EGALE au nombre d'années préparées en apprentissage <u>ET</u> que l'apprentissage commence dès la 1ère année de formation.



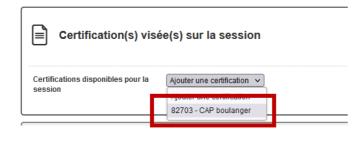
Exemple: je propose un CAP en 2 ans entièrement en apprentissage



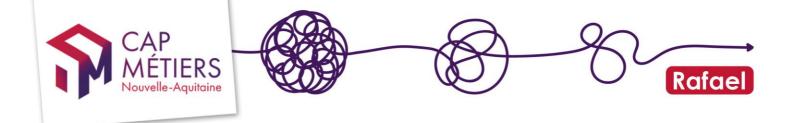
Dans l'exemple ci-dessus, j'ai coché 2 ans dans le champ « durée du diplôme » ET j'ai coché **oui** dans le champ « 1^{ère} année » et « 2^{ème} année ». Ma formation remontera dans la plateforme concernée sous critères d'éligibilité⁵.

4. Certification(s) visée(s) sur la session

Sélectionner la certification que vous préparez pour cette session de formation.



⁵ Parcoursup & Affelnet



Attention

Une <u>session</u> en apprentissage ne peut préparer qu'à une seule certification. Si une certification a plusieurs options elle aura plusieurs codes Certifinfo. Il faudra alors créer autant de sessions que d'options.

Pour faire simple, 1 session saisie = 1 certification/option = 1 code Certifinfo



Une fois la certification sélectionnée, laisser le champ « type de validation des blocs » coché sur « Totale ».

Rappel: cette donnée est affichée dans les plateformes Parcoursup/Affelnet. Elle permet la bonne remontée de la formation sur ces plateformes.

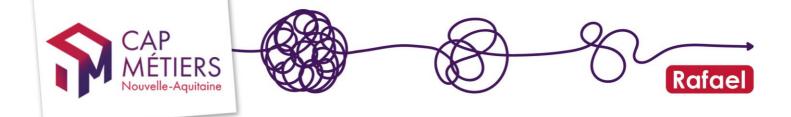
5. Les dates de formation

La période de formation correspond à la date d'entrée en formation et à la date de sortie de formation. C'est <u>une donnée très importante car elle permet la bonne</u> remontée des formations dans Parcoursup/Affelnet.

Si votre formation dure 2 ans il faut alors indiquer une amplitude de 2 années. Ne pas indiquer 2 sessions mais bien 1 seule session de 2 ans. Exemple : du 01/09/2024 au 31/07/2026.

Si vous aviez une session antérieure et que vous venez mettre à jour vos sessions, **ne réutilisez pas d'anciennes sessions en modifiant leurs dates**, laissez les anciennes sessions et créez-en de nouvelles. En effet, à chaque période de formation correspond une référence de session unique qu'il convient de garder une fois créée.





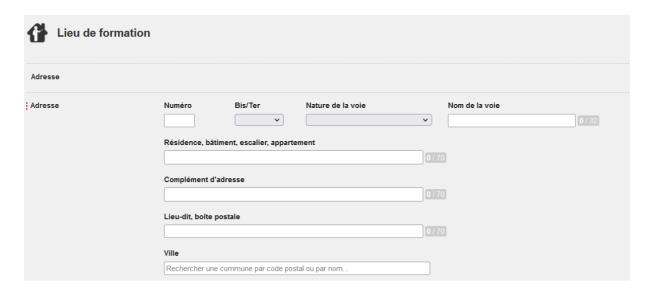
<u>Attention</u>: vos dates de session doivent être cohérentes avec le nombre d'années que vous avez indiqué réaliser en apprentissage. Vérifier que « l'Année Date Fin » – « l'Année Date Début » est égale au nombre d'années où vous avez coché « Oui » pour l'apprentissage.

<u>Exemple</u>: J'ai coché 3 ans dans « durée du diplôme » mais je ne propose de l'apprentissage que sur l'année 2 et l'année 3 :

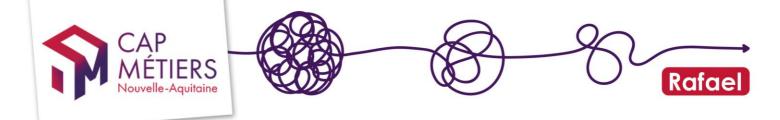
J'ai une date de fin de session en 2026 et une date de début de session en 2024 : 2026-2024 = 2. Je retrouve les 2 ans que je propose en apprentissage pour le diplôme, c'est OK.

6. Le lieu de formation

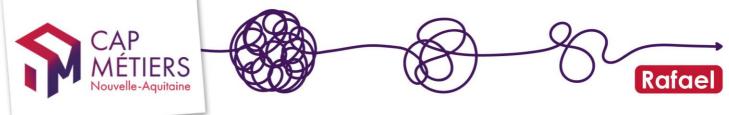
Indiquez l'adresse du lieu de formation où sera dispensée la formation. Cette information très précise s'affiche dans nos moteurs de recherche et est transmise vers Parcoursup ainsi qu'Affelnet. C'est une donnée importante à renseigner avec <u>une vigilance sur le code postal</u> saisi : ne pas indiquer de code cedex, ceci peut induire une erreur de localisation.



<u>Attention</u>: Nous avons mis en place un nouveau système de saisie des adresses. Lorsque vous ajoutez une session sur une action existante, vous devez également ressaisir les adresses sur les autres sessions encore en cours de cette action. Il faut remplir pour chacune des sessions en cours les nouveaux champs d'adresse qui sont vides.



7. FAQ : une question sur la saisle ?
Je suis UFA d'un CFA pour lequel je dispense une formation en apprentissage, dois-je saisir cette formation dans Rafael? Si mon organisme est UFA d'un CFA, je ne suis pas l'organisme responsable mais l'organisme formateur. Dans ce cas, c'est à l'organisme responsable, c'est-à-dire le CFA, de saisir mon offre de formation en apprentissage.
Ma formation a plusieurs options, chacune de ses options est proposée dans ma structure, que dois-je saisir ?
Ex : BTS cuisine option A et BTS cuisine option B Je créé une action de formation avec les 2 codes certifinfo pour les 2 options puis : Je crée une session pour mon BTS option A. Je créé une deuxième session pour mon BTS option B.
Au sein d'une même promotion, je propose une formation qui délivre un diplôme différent selon le parcours des élèves, que dois-je saisir ? Ex : Dans ma promotion, j'ai des élèves qui obtiendront soit un diplôme Assistant social, soit un diplôme Educateur spécialisé à la fin de la formation commune.
Premièrement, je crée une seule action de formation avec un intitulé englobant l'ensemble des diplômes préparés. Deuxièmement, je crée une première session de formation en contrat d'apprentissage en sélectionnant la certification du diplôme d'assistant social. Troisièmement, je crée une deuxième session de formation en contrat d'apprentissage en sélectionnant la certification du diplôme d'éducateur spécialisé.
Je suis un OF responsable/gestionnaire dont la formation se répartit sur deux OF formateurs, que dois-je saisir ? EX : bac pro en 3 ans : 1ère année dans une MFR et les années 2 et 3 dans une autre MFR.
Bien que mon offre de formation soit répartie sur deux OF formateurs, je saisis mes sessions de formation sous un seul OF formateur, celui de la première année. Je crée une session en cochant 3 ans dans durée du diplôme et je coche « oui » en apprentissage pour les 3 années. Je mets dans le champ « adresse », l'adresse de la MFR correspondant eu lieu de formation de la 1ère année. Je précise dans le champ « Commentaires sur la session » que la 2ème et la 3ème années se déroulent dans une autre MFR.
Ma formation peut se faire en 2 ans et en 3 ans, que dois-je saisir? Pour ma formation en 2 ans : je créé une première session en cochant le nombre d'années réglementaires pour obtenir le diplôme (3 ans). Les 2 années proposées en apprentissage à OUI et j'indique NON sur l'année qui n'est pas proposée en apprentissage.
<u>Pour ma formation en 3 ans</u> : je créé une deuxième session en cochant le nombre d'années réglementaires pour obtenir le diplôme (3 ans). J'indique ensuite si la 1ère, la 2ème et la 3ème année sont proposées en apprentissage.



Ma formation est un Master en 2 ans, quelle durée de formation je coche? Je créé une session en cochant 2 ans dans durée du diplôme. J'indique ensuite la répartition de l'apprentissage sur ces années.
Ma formation se fait selon une durée variable, quelle durée de formation je coche ?
EX : Un Diplôme d'état qui peut se faire entre 12 et 18 mois
La bonne pratique est d'arrondir au supérieur. Dans le cas de cet exemple, je coch
2 ans dans le champ durée du diplôme.
Ma formation se fait en 2 ans mais je ne fais de l'apprentissage que sur la 2èm année, qu'est-ce que je coche dans 1ère année ?

Je souhaite modifier des informations saisies sur une session en contrat d'apprentissage

Je coche « non » sur le champ « Je propose la 1ère année du diplôme en

<u>Attention</u>: certaines données sont décisives pour la bonne remontée et l'affichage des formations dans les plateformes de vœux Afflelnet et Parcoursup. Des modifications d'informations peuvent entrainer des répercussions sur les vœux des élèves une fois la période d'ouverture des vœux débutée. Deux cas de figure :

<u>Cas 1</u>: ma formation n'a pas encore été intégrée dans les plateformes de vœux des élèves. Elle n'est pas visible sur Affelnet/Parcoursup.

Je peux modifier toutes les informations dans ma session en contrat d'apprentissage.

<u>Cas 2</u>: ma formation a été intégrée dans les plateformes de vœux des élèves. Elle est visible sur Affelnet/Parcoursup.

Je souhaite modifier une ou les informations suivantes : SIRET OF responsable, SIRET OF formateur, durée de formation et années cochées en apprentissage.

Avant tout changement sur ces données, veuillez nous contacter à <u>apprentisage@cap-metiers.pro</u>. Il est <u>également</u> important d'avertir les instructeurs du rectorat en contactant le service SAIO de votre académie de rattachement. Rappel règles d'intégration :

- **Affeinet**: à partir de fin avril, toutes les modifications et ajouts de formation dans Rafael <u>ne seront plus répercutées dans Affeinet</u>. Période d'intégration stricte.
- **Parcoursup**: jusqu'à mi-septembre, toutes les modifications et ajouts de formation dans Rafael <u>sont répercutées dans Parcoursup</u>. Période d'intégration large.

apprentissage?»









7. Anomalie identifiée: que faire, qui contacter?

1. Une anomalie sur mon offre en apprentissage dans RAFAEL

Mon action de formation sur laquelle je souhaite ajouter une session en apprentissage est marquée « Maj diplômes »



Que faire ?

Ce message indique que la certification de mon diplôme n'est plus à jour, c'est-àdire inactive. Dans ce cas, je créé une nouvelle action de formation pour ce diplôme en renseignant la certification à laquelle il prépare. J'ajoute ma session de formation en apprentissage à cette nouvelle action.

Comment retrouver son code Certifinfo?

https://reseau.intercariforef.org/formations/recherche-certifications.html

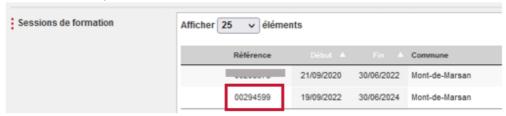
<u>Astuce</u>: Une certification est active si dans sa fiche RNCP sur <u>France Compétences</u> la mention « actif » est indiquée. Le certificateur peut alors toujours délivrer la certification à des personnes qui rentreraient à ce jour dans un parcours de formation.

Les dates de ma session de formation en apprentissage sont erronées

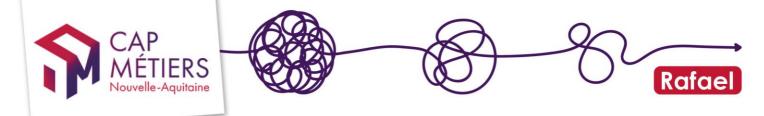


Que faire ?

Je vais modifier les dates de ma session de formation en cliquant sur la référence de la session en question.



<u>Vigilance</u>: Je ne peux pas repousser la date de début de ma session de plus de 14 jours. Si je suis dans ce cas j'écris à offre@cap-metiers.pro



2. Une anomalie dans le catalogue national Apprentissage

Les informations sur ma formation apparaissent dans le catalogue national Apprentissage mais certaines informations sont manquantes

Que faire ?

J'écris à <u>apprentissage@cap-metiers.pro</u> (Cap Métiers) et <u>pole-apprentissage@intercariforef.org</u> (Réseau Carif-Oref) avec mon numéro de SIRET et les identifiants de ma formation. Je précise quelles informations sont manquantes.

Identifiant formation Carif Oref:

Astuce : pour connaître la source des informations dans le catalogue national Apprentissage, cliquez sur l'info-bulle à côté de chaque champ.

Libellé Carif-Oref : BTS Maintenance des systèmes option A : systèmes de production

Les informations sont visibles sur le catalogue mais il manque/erreur code UAI lié à mon SIRET dans ma fiche organisme

Que faire ?

J'écris à <u>referentiel-uai-siret@onisep.fr</u> (Onisep) avec mon numéro de SIRET et mon code UAI. Je précise le problème constaté.

Les informations concernant ma certification Qualiopi ne sont pas à jour, j'apparais dans le catalogue national Apprentissage comme « Non certifié Qualiopi » :

Certification qualité : qualiopi NON ()

Les raisons possibles :

Cas 1 : Je n'ai pas la certification Qualiopi sur les actions de formation en apprentissage

Que faire ?

J'engage une demande de certification Qualiopi sur mes actions de formation en apprentissage auprès d'<u>un certificateur/instance de labellisation</u> reconnus par le Ministère du Travail.

Cas 2 : Mon certificateur/instance de labellisation n'a pas coché la certification Qualiopi pour les actions de formation en apprentissage.

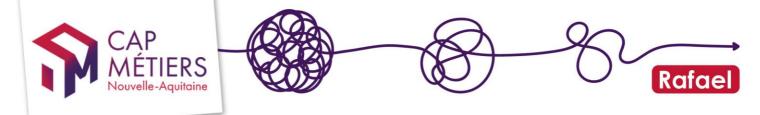
Que faire ?

Je contacte mon certificateur/instance de labellisation pour rectifier le problème.

Cas 3 : Je n'ai pas actualisé mes statuts en mentionnant l'activité par apprentissage et/ou je n'ai pas adressé ma déclaration d'activité à la DREETS.

Que faire ?

J'adresse à la DREETS par courrier ou par mail mes documents actualisés.



Astuce: depuis le 01 septembre 2021 je peux déposer ma déclaration d'activité en ligne via l'application « Mon activité formation » : https://info.monactiviteformation.emploi.gouv.fr/

Mon organisme de formation est indiqué comme « non habilité RNCP » à proposer une formation :

Non habilité RNCP

Que faire ?

Je contacte le certificateur propriétaire de la certification en question. Il doit me déclarer comme organisme partenaire habilité à proposer la certification/formation auprès de <u>France Compétences</u>. Ainsi, ma structure apparaîtra dans la liste des organisme habilités figurant en bas de la fiche RNCP de la certification en question.

3. Une anomalie dans la plateforme Parcoursup/Affelnet

Ma formation est visible sur le catalogue national Apprentissage mais n'apparaît pas sur la plateforme Parcoursup/Affelnet :

Que faire ?

Je vérifie dans le catalogue national Apprentissage les champs qui font l'objet d'un contrôle spécifique avant intégration sur la plateforme par les instructeurs du rectorat :

• **Période de formation :** seules les formations avec des dates de sessions débutant à partir du 01/08 de l'année de la collecte et au-delà sont intégrées dans les plateformes. Information mentionnée sous l'appellation « dates de formation ».

Dates de formation : Du 01/09/2022 au 09/07/2024. Du 11/09/2023 au 07/07/2025.

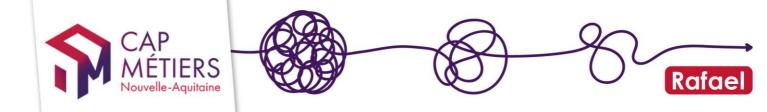
(i)

Si je repère une erreur sur cette information j'écris à <u>apprentissage@cap-</u>metiers.pro

• Année d'entrée en apprentissage : seules les formations dont l'apprentissage démarre dès la première année sont intégrées sur les plateformes. Information mentionnée sous l'appellation « année d'entrée en apprentissage ».

Année d'entrée en apprentissage : 1

Si je repère une erreur sur cette information j'écris à <u>apprentissage@cap-</u>metiers.pro



• Adresse du lieu de la formation et géolocalisation : vérifier les champs « code postal », « code commune » qui sont utilisés pour afficher où sont réalisés vos formations.

Code postal: 64100 ①

Code commune: 64102 ①

Si je repère une erreur sur cette information j'écris à <u>apprentissage@cap-</u> metiers.pro

• UAI responsable, UAI formateur et UAI lieu de formation : vérifier si le bon UAI est renseigné.

UAI du lieu de formation : 0240038L ①

UAI rattaché au SIRET: 0240038L ①

Si je repère une erreur dans un code UAI j'écris à <u>referentiel-uai-siret@onisep.fr</u>

J'ai vérifié tous les champs mentionnés ci-dessus, ils sont exacts. Dans ce cas, j'écris aux instructeurs du rectorat en contactant le service du SAIO de mon académie de rattachement : Bordeaux (saio@ac-bordeaux.fr), Limoges (ce.saiio@ac-limoges.fr), Poitiers (Affelnet : saiioaffectationlycee@ac-poitiers.fr / Parcoursup : saiiopostbac@ac-poitiers.fr)









BESOIN D'AIDE ?



- Toute l'aide sur l'utilisation de Rafael : c'est ici
- Pour participer à un webatelier sur l'utilisation de Rafael inscrivez-vous depuis PARCOURSPRO (accessible sur votre espace personnel)



Guide utilisateur

Rafael



cap-metiers.pro cap-metiers.fr

Suivez-nous!@capmetiers























